

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20201208-CAGSC2020-10-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Publication : 18/12/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt et le Mardi huit décembre à 17h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 1er Décembre 2020, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 31

Dont Procurations : 5

Absents : 13

Sens du vote :

Pour : 35

Contre : 1

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce 8^{ème} Vice-Présidente ; Mme CARAVEL épse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. CALIFER Elie ; Mme CHOISI Annick ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. DARES Louis-Jules ; M. EUGENIE Gilberte ; M. GUILLAUME Bernard ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; M. GERAN Gaston ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. OTTO Jules ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RYON épse BIDOYET Marisette ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie .

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente, M. BRUDEY Hilaire ; M. CHAULET Philippe ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme FELIXON épse NARAYANINSAMY Sherline ; M. LATCHMAN Rodrigue ; Mme PETRO Sonia ; Mme RICHARD Maryvonne ;

AYANT DONNE PROCURATIONS : Mme DACALOR Fabienne (Procuration donnée à M. BASSETTE Rosan) ; Mme EUGENE épse JOSEPH Luzette (Procuration donnée à M. BEAUGENDRE Joël) ; Mme GUILLAUME Virginie (Procuration donnée à M. OTTO Jules) ; Mme HERLEM Annick (Procuration donnée à Mme CARAVEL épse SIARRAS Joëlle) ; M. ZOZO Gaby (Procuration donnée à Mme CHOISI Annick).

Les 31 Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 44, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. ANDRE Héric a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA SIGNATURE
DE L'AVENANT DE LA CONVENTION CADRE «CŒUR DE VILLE »

Fait à Basse-Terre, le 10 DEC. 2020

Délibération affichée le
Au siège de la CAGSC



POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI.



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le programme national « Action cœur de ville », présenté le 14 décembre 2017 lors de la conférence des territoires a fait de la préservation et de la dynamisation des centres villes, une des priorités de l'Etat.

La ville de Basse-Terre a ainsi été retenue pour figurer au nombre des 222 villes éligibles à ce dispositif qui répond à une double ambition :

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;
- conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Eu égard aux compétences de chacun, le dispositif « action cœur de ville » intègre des actions relevant de la ville sélectionnée et de l'EPCI dont elle est membre.

Ainsi, la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe a validé par délibération N° °CAGSC 2018-07-04 du 20 septembre 2018, la signature de convention cadre « action cœur de ville ».

Dans le droit fil de l'exercice des compétences qui sont les siennes, et dans la continuité des travaux effectués en partenariat avec la Ville de Basse-Terre, le Président demande au conseil de l'autoriser à signer **l'avenant à la convention** qui précise les grandes orientations et les modalités de mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après avoir délibéré

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** les compétences de la CAGSC ;
- **VU** la délibération de la Ville de Basse-Terre n°34/2018 du 26 septembre 2018 ;
- **VU** la délibération de la CAGSC N°2018-07-04 du 20 septembre 2018 formalisant la signature de la convention pluriannuelle ACV de la Ville de Basse-Terre ;
- **CONSIDERANT** que ce programme vise à conforter la stratégie d'attractivité du centre-ville de Basse-Terre au service de l'ensemble du territoire de l'Agglomération ;
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de s'engager aux côtés de l'Etat, ses partenaires financiers et les collectivités locales en signant l'avenant de la convention cadre ACV ;



**DECIDE A LA MAJORITE
SOIT : 35 VOIX POUR ; 1 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

Article 1 - DE VALIDER l'avenant à la convention dans le cadre du programme « action cœur de ville » annexée à la présente délibération.

Article 2 - D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment l'avenant à la convention cadre pluriannuelle.

Article 3 - QUE Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 10 DEC. 2020

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 18 DEC. 2020

La publication *et/ou* la notification le

**POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,**



Thierry ABELLI

